

Vers la RevCon4 : Sept Points Clés du Programme d'Action des Nations Unies sur les Armes Légères

La quatrième conférence d'examen du programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (RevCon4) se tiendra du 18 au 28 juin 2024.¹ Elle engage tous les États participants à coopérer sur des mesures qui contribueront à atteindre l'objectif du Programme d'action des Nations unies, notamment "réduire les souffrances humaines causées par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et renforcer le respect de la vie et la dignité de la personne humaine par la promotion d'une culture de la paix".²

Ce document met en lumière les sept questions clés de plaidoyer identifiées par le IANSA comme des questions prioritaires sur lesquelles il convient de concentrer le plaidoyer dans la perspective de la RevCon4, avec des points d'action suggérés pour les États.³ Ces questions sont les suivantes :

- 1) Renforcer les contrôles des transferts ;
- 2) Contrôler les munitions des ALPC ;
- 3) Collecte, destruction et élimination en toute sécurité des surplus d'ALPC et de munitions ;
- 4) Intégration de la dimension de genre ;
- 5) Engager les jeunes ;
- 6) Fixer des objectifs nationaux et régionaux ;
- 7) Contrôler la possession d'ALPC par les civils.

1. Renforcer les contrôles des transferts

La faible réglementation des transferts internationaux, qui comprennent l'exportation, l'importation, le transit et le courtage des ALPC et des munitions, est un problème majeur qui contribue à leur commerce illicite et irresponsable.⁴ Les États, y compris les États exportateurs et les États tributaires des importations, doivent s'attaquer d'urgence à ce problème.⁵

Au cours de la RevCon4, les États devraient s'engager à

- Maximiser les complémentarités entre les mesures de l'UNPoA-ITI et d'autres instruments pertinents auxquels un Etat est partie, y compris le Traité sur le commerce des armes, le Protocole des Nations Unies sur les armes à feu et d'autres instruments régionaux et sous-régionaux.
- Mettre en place des systèmes de contrôle nationaux qui exigent que, avant chaque transfert d'ALPC et de munitions, les utilisations finales et les utilisateurs finaux prévus soient vérifiés et que tous les documents relatifs au transfert soient authentifiés. Les certificats d'utilisateur final ou d'autres documents devraient comporter l'engagement signé de ne pas retransférer ou remettre en circulation les ALPC et les munitions vers un autre État ou un autre utilisateur final sans l'accord de l'autorité expéditrice.
- Adoption de mesures avant et après expédition. Les mesures préalables à l'expédition devraient comprendre des évaluations des risques de détournement et d'utilisation abusive de chaque transfert d'ALPC et de munitions, ainsi que des systèmes sécurisés de sécurité physique et d'établissement de rapports concernant le courtage, le transport, le stockage et le déploiement

¹ This briefing paper is one of a series being published by IANSA for the Fourth Review Conference of the UN Programme of Action that deals with issues that need additional attention in the UNPoA process.

² Report of the United Nations Conference on the Illicit Trade in Small Arms and Light Weapons in All Its Aspects, para. 4.

³ Dr. Natalie Goldring, "An Analysis of Outcomes from BMS8 and Looking Forward to RevCon4" (September 2023) ; Emily Callsen and IANSA team, "Towards RevCon4: Civil Society Advocacy Guide on the Programme of Action on Small Arms" (February 2024).

⁴ Dr. Brian Wood, "Ten Goals to Prevent the Diversion of Small Arms and Light Weapons" (May 2022).

⁵ Peter Danssaert and Dr. Markus Fahlbusch, "Post-Shipment Control of Small Arms and Light Weapons" (October 2022).

des ALPC et des munitions. Les mesures prises après l'expédition par les États exportateurs et importateurs devraient comprendre l'échange d'un certificat de vérification de la livraison.

- Soutenir un système national de contrôle parlementaire de la fabrication, du commerce et de l'utilisation des ALPC.
- Adopter une législation au niveau national pour contrôler la production, la vente et l'achat de technologies qui contribueraient à la production, à la vente et au commerce illégaux d'ALPC.

2. Contrôle des munitions des ALPC

Les armes légères et de petit calibre peuvent durer des décennies, mais sans un approvisionnement continu en munitions, les ALPC deviendront essentiellement inutiles. C'est pourquoi les munitions doivent être incluses dans le programme d'action des Nations unies. Les munitions non sécurisées et mal marquées contribuent considérablement à leur détournement vers les marchés illicites, devenant ainsi un facteur clé de la criminalité, du terrorisme, de l'escalade des conflits armés et de la violence fondée sur le sexe.⁶

Au cours de la RevCon4, les États devraient

- Reconnaître dans le document final que les ALPC sans munitions sont inefficaces et que la réglementation et la gestion strictes des munitions, y compris le transfert, le déploiement, la collecte, la destruction et l'élimination en toute sécurité des munitions, sont essentielles pour prévenir la violence armée.
- S'engager à formuler et à fixer des objectifs nationaux et régionaux en matière de munitions.
- Reconnaître dans le document final de la RevCon4 que la production de munitions est affectée par les applications des nouvelles technologies et élaborer de nouvelles mesures pour traiter cette question.

3. Collecte, destruction et élimination en toute sécurité des ALPC et des munitions excédentaires

Les États omettent souvent de détruire et d'éliminer en toute sécurité les ALPC et les munitions redondantes, obsolètes, inutilisables et confisquées qui se trouvent dans les stocks de la police et de l'armée et qui sont illégalement détenues par des civils. L'une des conséquences négatives de l'absence de destruction et d'élimination en toute sécurité des ALPC et des munitions est le détournement de ces armes et munitions à des fins illicites.⁷

Lors de la RevCon4, les États devraient s'engager à :

- Détruire les ALPC et les munitions illicites et excédentaires et empêcher la réactivation et la conversion des armes à feu pour permettre le tir sans autorisation officielle. La possession non autorisée d'ALPC désactivées, qui n'ont pas été rendues inopérantes et peuvent être réactivées, ou d'armes facilement transformables, devrait également être érigée en infraction pénale.

⁶ Emily Callsen, [IANSA Statement to the Third Open-Ended Working Group on Conventional Ammunition](#) (February 2023); IANSA and other [NGO Statements to the Fourth Substantive Session on the OEWG on Conventional Ammunition](#) (June 2023); IANSA, [Towards BMS7: Stockpile management of small arms and light weapons \(SALW\) and ammunition](#) (July 2021) and Teresa Dybeck, [The UN Programme of Action on Small Arms: Why Ammunition Must be Included](#) (June 2021).

⁷ IANSA, [Towards BMS7: Stockpile management of small arms and light weapons \(SALW\) and ammunition](#) (July 2021).

- Ajustement des registres d'inventaire, après que la destruction a été effectuée en toute sécurité. Le nombre et les numéros de série des armes détruites, ainsi que les numéros de suivi des ALPC détruites, doivent figurer dans les registres d'inventaire.
- Réaliser un audit après le programme de destruction, en particulier s'il a été financé par les Etats. L'audit devrait comprendre un examen du budget et des dépenses du programme, la vérification des armes détruites par rapport aux listes d'armes dont la destruction est prévue, ainsi que des entretiens avec le personnel impliqué dans le programme et une enquête sur les éventuelles irrégularités.
- Impliquer les acteurs de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes, les survivants et d'autres groupes sous-représentés, pour soutenir les activités de collecte, de destruction et d'élimination en toute sécurité.
- Élaborer des programmes d'élimination sûre respectueux de l'environnement et coopérer avec d'autres États pour échanger des informations et des technologies à cet effet.

4. Intégration de la dimension de genre

Il est prouvé que la violence armée et la violence par arme à feu ont un impact différent sur les personnes de sexe différent. Lorsque les dimensions de genre ne sont pas traitées de manière adéquate dans les cadres législatifs et politiques régissant le contrôle et la réglementation des armes légères, le succès et l'efficacité des interventions sont limités.⁸ Aborder la question du genre ne devrait pas se limiter aux hommes, aux garçons, aux femmes et aux filles, tout en excluant les individus de sexe différent. Le genre recoupe de nombreux facteurs tels que la race, l'appartenance ethnique, la classe sociale et le handicap, entre autres, ce qui entraîne des combinaisons uniques de discrimination et d'oppression ou de privilège.⁹

Lors de la RevCon4, les États devraient

- Adopter une compréhension plus complète, plus large et plus inclusive du genre et de l'intégration de la dimension de genre et refléter cette perspective dans le document final.
- S'engager à faire en sorte que les efforts visant à garantir l'égalité des sexes dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre incluent également les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité ou une expression de genre et des caractéristiques sexuelles différentes (SOGIESC).¹⁰
- Veiller, dans le document final de la RevCon4, à ce que l'intégration de la dimension de genre prenne également en compte d'autres facteurs qui se recoupent avec le genre, afin de tenir pleinement compte des effets différents du commerce et de l'utilisation abusive des ALPC sur les hommes, les femmes, les filles, les garçons et les personnes de sexe différent, et souligner la nécessité d'une participation et d'une représentation accrues de tous les acteurs.
- Veiller, dans le document final de la RevCon4, à ce que les efforts de représentation incluent les hommes, les femmes et les individus issus de la diversité des genres, de tous les milieux et de tous les horizons.

⁸ United Nations Office for Disarmament Affairs, [Gender and Small Arms Control](#).

⁹ Sarah Masters and Jasmine Nario-Galace, [Effective civil society engagement to inform and influence gender mainstreaming in small arms trafficking and misuse: the experience of IANSA](#) (January 2024); Sarah Masters: [Strength in Diversity: Amplifying the Voices of Women Campaigners Against Gun Violence](#), IANSA briefing paper with interviews conducted by Jenny Morgan (May 2022).

¹⁰ amelie namuroy and Callum Watson: [Ending armed violence perpetrated against people on the basis of real or perceived sexual orientation, gender identity or expression and sexual characteristics \(SOGIESC\) within the framework of the UNPoA](#), IANSA Factsheet (December 2023).

5. S'engager auprès des jeunes

Les enfants et les jeunes représentent la majorité de la population dans la plupart des pays en proie à des conflits armés et à la violence armée. Pourtant, ils ne sont pas suffisamment et convenablement représentés dans les réunions des Nations unies sur les armes légères ou dans les discussions sur le désarmement, la paix et la sécurité. La communauté internationale a la responsabilité particulière de veiller à ce que les jeunes puissent partager leurs points de vue et leurs préoccupations concernant les menaces existentielles qui pèsent sur les générations actuelles et futures.¹¹

Au cours de la RevCon4, les États devraient

- Accepter de financer et de réaliser une analyse approfondie du rôle des jeunes dans l'élaboration de politiques, de programmes et d'activités de contrôle des armes légères aux niveaux communautaire, national et régional, en abordant notamment la nature de la possession et de l'utilisation d'armes légères par les jeunes et les effets différenciés des armes légères sur les jeunes.
- S'engager en faveur d'une participation pleine, significative et efficace des jeunes aux processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des politiques liées au contrôle des ALPC, aux initiatives officielles de désarmement et aux processus et négociations de paix.
- Inclure dans le document final de la RevCon4 un engagement à financer de manière adéquate les organisations de la société civile dirigées par des jeunes ou axées sur les questions relatives aux jeunes et aux armes légères, et inclure des fonctionnaires nationaux travaillant sur les questions relatives aux jeunes dans les travaux des commissions nationales sur les armes légères.
- Examiner les moyens par lesquels les nouvelles technologies sont susceptibles de rendre les ALPC encore plus accessibles aux jeunes (par exemple, les armes à feu imprimées en 3D), et inclure des précisions sur la manière dont ces technologies peuvent être utilisées dans le cadre de la lutte contre les armes légères.

6. Fixer des objectifs nationaux et régionaux

La diffusion incontrôlée, l'utilisation abusive et la mauvaise utilisation des ALPC continuent d'avoir des effets dévastateurs sur le développement durable et socio-économique, l'environnement, les droits de l'homme et les moyens de subsistance des populations. Des progrès significatifs vers la mise en œuvre complète et efficace du programme d'action des Nations unies nécessitent des objectifs nationaux et régionaux clairement définis et alignés sur les instruments et feuilles de route régionaux et internationaux existants.¹²

Lors de la RevCon4, les États devraient s'engager à

- Utiliser les instruments internationaux et régionaux existants pour mettre à jour les lois et la législation nationales sur les ALPC ou pour les renforcer.
- Développer et fixer des objectifs nationaux et régionaux en matière de contrôle des armes tenant compte des sexospécificités pour la mise en œuvre effective du programme d'action des Nations unies, et s'engager avec la société civile et d'autres parties prenantes.

¹¹ Hetva Joshi and Sebastian Zuba, [IANSA Factsheet: Youth Mainstreaming in Small Arms and Light Weapons Control](#) (February 2024), [Youth are the Future: United Nations Resources on Small Arms Control and Disarmament](#) (April 2021).

¹² Teresa Dybeck, [Setting national and regional targets in implementing the UN Programme of Action on Small Arms and Light Weapons](#) (November 2023); Teresa Dybeck, [Building Civil Society Dialogues with Governments to Promote National PoA Priorities](#) (October 2022).

- Faciliter la coopération et l'assistance internationales pour répondre aux besoins institutionnels et partager les ressources nécessaires au renforcement des capacités par l'élaboration d'objectifs nationaux et régionaux pour la mise en œuvre effective du programme d'action des Nations Unies.

7. Contrôler la possession d'ALPC par les civils

Dans de nombreux pays, des quantités considérables d'armes à feu non autorisées et non enregistrées se trouvent entre les mains de civils.¹³ Dans les situations de conflit et d'après-conflit, la possession d'ALPC par des civils peut approfondir, exacerber ou prolonger les conflits, provoquer des déplacements, éroder le capital social, saper les institutions publiques et violer les droits de l'homme. La violence armée est également omniprésente dans de nombreuses situations non conflictuelles impliquant des bandes armées et le crime organisé, ainsi que dans celles où la police enfreint les normes relatives à l'usage de la force et des armes à feu.¹⁴ Il est urgent d'instaurer des contrôles plus stricts sur la possession d'ALPC et de munitions par les civils.¹⁵

Au cours de la RevCon4, les États devraient

- S'engager à veiller à ce que la législation nationale et les organismes chargés de l'application de la loi n'autorisent la possession et l'utilisation d'une arme à feu et de munitions par un civil que si l'individu répond à des critères d'éligibilité stricts et s'il a reçu une licence ou un permis officiel spécifiant l'objectif légal et comportant une date d'expiration/de renouvellement.
- S'engager à développer des capacités institutionnelles solides, notamment par la tenue d'un registre complet des armes à feu civiles, des plans d'action et des objectifs nationaux, ainsi que par la coopération internationale, afin de réglementer et de contrôler la possession d'armes à feu et de munitions par des civils.
- S'engager à réglementer l'offre et le développement de nouvelles technologies susceptibles de faciliter la fabrication et la détention illégales d'armes à feu et de leurs munitions par des civils.

¹³ Small Arms Survey, [Global Firearms Holdings](#) (29 March 2020).

¹⁴ Such professional standards include the UN Basic Principles on the Use of Force by Law Enforcement Officials and the UN Code of Conduct for Law Enforcement Officials. See Dr. Brian Wood, [International Standards to Prevent Police Gun Violence](#), IANSA briefing paper (September 2023).

¹⁵ Dr. Natalie Goldring, [Strengthening controls on civilian-held small arms to decrease the human costs of armed violence](#) (October 2022).